

OFFICIER – Mécanicien en charge de l'organisation et de la réalisation de l'instruction des mécaniciens spécialistes des matériels d'environnement de l'Armée de l'air

Poste n° 2020-112

Unité d'affectation :

Écoles militaires de Bourges (EMB) - École du Matériel de Bourges (ÉcoMAT) - Division technique mobilité (DTM) - Section Air 25.321 - Bourges

DESCRIPTION DU POSTE

UNITÉ

L'ÉcoMAT de Bourges se veut l'école de la maintenance par excellence. Implantée au sein de la Division Technique Mobilité (DTM) de l'ÉcoMAT, la section Air 25.321 est une unité de l'Armée de l'air qui a pour mission :

- d'assurer les formations des spécialistes 2550 « mécaniciens des matériels d'environnement aéronautique » de l'Armée de l'air ;
- de réaliser la rédaction du fond documentaire et l'élaboration des tests de sélection de niveau 1 (niveau Militaire Technicien de l'Air) et la rédaction du fond documentaire et l'élaboration des tests de sélection n° 2 (niveau sous-officier).

VOS MISSIONS

Subordonné au chef de la DTM, le chef de la section Air 25.321 est chargé de conduire et de coordonner les formations des spécialistes 2550 « mécaniciens des matériels d'environnement aéronautique » autour de trois domaines :

- l'instruction : application de la doctrine d'enseignement ; conception et évolution des programmes enseignés ; élaboration de tests nationaux ; suivi scolaire des élèves et stagiaires ;
- l'encadrement du personnel aviateur : management du personnel instructeur et cadre ; application de la discipline ; application des règles HSCT ;
- le fonctionnement général de la section : coordination de la fonction technique ; utilisation correcte, du maintien en état et de la protection contre l'incendie des installations et matériels mis à disposition.

Il est représentant de l'Armée de l'air au sein d'une école à vocation interarmées.

PROFIL RECHERCHÉ

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- être de nationalité française ;
- avoir moins de 30 ans.

DIPLÔME – FORMATION

- être titulaire **au minimum** d'un diplôme de niveau 6, ou bac + 3 de préférence dans la filière « technique, mécanique ».

EXPÉRIENCES ÉVENTUELLES

- expérience professionnelle dans un environnement lié à la formation, l'enseignement ;
- connaissance du domaine de la maintenance.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- habitude du travail en équipe ;
- animation d'une petite équipe ;
- bonne maîtrise des outils.

QUALITÉS REQUISES

- sens des relations humaines ;
- esprit d'initiative, curiosité, adaptabilité ;
- capacité d'analyse et de synthèse ;
- sens de l'organisation et du travail en équipe ;
- rigueur, méthode, capacité rédactionnelle.

Être militaire, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.

Être officier, c'est être en situation de responsabilité, en particulier auprès du personnel placé sous ses ordres. Cela suppose d'avoir le sens de l'humain et une certaine forme d'exigence vis-à-vis de soi-même.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 bureaux Air des centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA/Bureaux Air) et sections d'information et de recrutement (SIR).

Liste des CIRFA et SIR sur devenir-aviateur.fr

SÉLECTION

La sélection s'effectue sur **dossier**. Elle est suivie de **tests psychotechniques**, d'une **évaluation en anglais**, d'**épreuves sportives**, d'une **visite médicale** et d'une **enquête de sécurité**. Elle se termine par un **entretien de motivation**.

CONTRAT

Premier **contrat de 18 mois** couvrant la période de formation militaire en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC). Dès la fin de la formation d'EOSC, les candidats signent un engagement de 3 ans renouvelable plusieurs fois.

FORMATION

Formation militaire de 12 semaines au Cours des officiers de l'École de l'air (COEA) de Salon-de-Provence.

TOEIC anglais effectué au cours de la FMGO. (préparation à la charge de l'intéressé).

RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) *

- Aspirant ~ 1 291 € net (à l'issue de la formation militaire initiale)
- Sous-lieutenant ~ 1 585 € net (à partir de 6 mois d'aspirant)
- Lieutenant ~ 2 063 € net (après 1 an de sous-lieutenant)

* À titre indicatif, hors primes et indemnités. Données non contractuelles.

LIEN AU SERVICE

- Durée : 3 ans
- Prime : 5 000 € (après 1 an de sous-lieutenant)